

# Revue de presse du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2020

## Afrique

## Moyen-Orient

- Turquie

## Europe

- Union européenne
- Chypre
- France
- Grèce
- Hongrie
- Italie
- Macédoine du Nord
- Malte

## Méditerranée centrale

## Afrique

- **Info Migrants**, le 14 juillet 2020, [Une réunion UE-Afrique destinée à lutter contre l'immigration illégale](#)

Une réunion consacrée à « la lutte contre l'immigration illégale » a rassemblé plusieurs ministres de l'Intérieur européens (italien, français, maltais, espagnol, allemand) et nord africains (algérien, marocain, tunisien, libyen et mauritanien) ainsi que la Commissaire européenne aux Affaires intérieures. Une nouvelle fois, la logique d'externalisation de la politique migratoire européenne et sa gestion sous un angle purement sécuritaire a été mise à l'honneur. L'UE et ses États-membres ont conclu devoir "renforcer la coopération entre les forces de l'ordre (...) à travers des projets de formation de la police (...) et de soutien financier pour les équipements techniques". Les États européens, qui ne répondent plus à leurs obligations en matière de sauvetage des embarcations en détresse en mer et qui effectuent ouvertement des refoulements aux frontières, se félicitent de tels accords.

## Moyen-Orient

### Turquie

- **RTBF**, le 10 juillet 2020, [L'Union européenne débloque 600 millions d'euros pour l'accueil des réfugiés syriens](#)
- **Atlantico**, le 14 juillet 2020, [Quand le budget européen prévu pour gérer les crises agricoles est affecté au maintien des migrants syriens en Turquie](#)
- **Euractiv**, le 7 juillet 2020, [Selon Josep Borrell, de « profonds désaccords » opposent la Turquie et l'UE](#)

Le 6 juillet, le Haut représentant de l'UE pour les Affaires Étrangères et la politique de sécurité (Josep Borell) s'est rendu en Turquie pour rencontrer le ministre turc des Affaires Étrangères. Si l'objectif de cette visite semblait être d'apaiser les tensions entre la Turquie et l'UE, cela ne semble pas avoir été le cas. Plusieurs désaccords entre l'UE et ce pays se cristallisent et se répercutent sur la situation des exilé-e-s en Europe et en Turquie. Fin février 2020, la Turquie avait ouvert ses frontières et utilisé les exilé-e-s comme outil de pression politique pour que l'UE intervienne dans le conflit Syrien<sup>1</sup>. Malgré cette visite, la situation entre Ankara et l'UE reste très tendue, Josep Borrell a souligné que les deux pays entretenaient de « profonds désaccords ». Pourtant, le 10 juillet l'UE a débloqué 485 millions d'euros supplémentaires pour que ce pays apporte plus « d'aide humanitaire aux réfugiés syriens ». Notons que 465 des 485 millions d'euros proviennent du budget normalement affecté à l'agriculture en Europe... Ces « profonds désaccords » n'empêchent donc pas l'UE de continuer à externaliser la gestion de sa politique d'immigration et d'asile à un pays non sûr comme la Turquie, qui ne respecte pas les droits humains des exilé-e-s, allant jusqu'à les refouler en Syrie.

## Europe

---

<sup>1</sup>Libération, le 9 mars 2020, « A la frontière gréco-turque, les réfugiés utilisés comme moyen de pression ».

## Union européenne

- **Ouest France**, le 7 juillet 2020, [Migrants. La présidence allemande de l'UE dénonce le manque de solidarité](#)

A l'heure où la Commission européenne doit présenter dans les prochains mois la politique migratoire et d'asile commune et que l'Allemagne prend la tête du Conseil de l'Europe pour six mois, le ministre de l'Intérieur allemand a exprimé son « indignation » concernant le manque de solidarité entre les États membres dans l'accueil des exilé·e·s. Il a indiqué envisager la mise en place de moyens de pression auprès des États membres pour qu'ils acceptent d'accueillir des exilé·e·s présent·e·s en Grèce, à Malte et en Italie. S'il plaide pour la solidarité entre les États membres, en mai 2019 il souhaitait mettre en place des procédures de refoulement expéditives aux portes de l'UE ainsi que des plateformes de débarquement dans les pays non-membres...

- **EU observer**, le 8 juillet 2020, [L'UE envisage un nouveau système pour contrôler les refoulements illégaux de migrants](#)

Alors que l'UE refuse de dénoncer les violations des droits humains orchestrés par les États membres aux frontières de l'UE, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures a déclaré que la Commission européenne étudiait la future mise en place d'un nouveau mécanisme pour surveiller et vérifier les refoulements. Cette annonce fait suite à la multiplication des refoulements aux frontières de l'UE dénoncés par les ONG de défense des droits. La Commissaire n'a pas donné plus de précisions sur ce mécanisme. Cette annonce marquerait-elle un pas vers la reconnaissance par la Commission des actes de violation des droits humains commis par les États-membres ? Le 6 juillet, les député.e.s de la Commission des libertés civiles (LIBE) du Parlement européen ont tenu une audience sur les violences et les refoulements orchestrés par les autorités grecques à la frontière gréco-turque. Le groupe LIBE a auditionné trois ministres grecs qui ont démenti l'existence de ces violences pourtant précédemment admises par Frontex<sup>2</sup>.

- **EUobserver**, le 10 juillet 2020, [Border pre-screening centres part of new EU migration pact \[EN\]](#)

Le directeur général du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMP) a déclaré au journal EUobserver que, dans le cadre du prochain pacte migratoire, la Commission européenne avait décidé de mettre en place des « centres d'asile » à l'extérieur de l'UE, soit dans des pays non-membres de l'Union. Ces « centres » auraient pour objectif de trier les demandeurs et demandeuses d'asile avant qu'ils et elles n'aient pu entrer en Europe. Cette idée, loin d'être nouvelle, ne cesse d'être remise sur la table depuis au moins 2003 (puis dernièrement dans la Déclaration UE/Turquie de mars 2016 et dans la proposition de plateformes régionales de débarquement dans les pays nord africains de juin 2018).

---

<sup>2</sup> Info Migrants, le 3 juin 2020, [Mer Égée : des hommes masqués attaquent une embarcation de migrants](#)

## Chypre du Nord

- **Info Migrants**, le 13 juillet 2020, [Turkish Cypriots call for investigation into gunshots at migrant boat\[EN\]](#)

Des groupes de défense des droits humains de la partie turque de Chypre (nord de l'île) demandent l'ouverture d'une enquête après que des officiers ont tiré sur une embarcation avec 30 exilé·e·s à bord. Le capitaine du bateau ainsi qu'un passager ont été blessés. Le ministère de l'Intérieur justifie l'utilisation d'une telle violence par le fait que l'embarcation n'a pas suivi les ordres donnés par les autorités... dans une langue que les personnes à bord ne maîtrisaient probablement pas.

## France

- **Le Monde**, le 2 juillet 2020, [La CEDH condamne la France pour les « conditions d'existence inhumaines » de demandeurs d'asile](#)

Le 2 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour « les conditions d'existence inhumaines et dégradantes » dans lesquelles le pays force à vivre les demandeurs et demandeuses d'asile qui y sont « accueilli.e.s ». La non-assistance de la France aux exilé·e·s les oblige à vivre dans la rue de longs mois sans aucun moyen de subsistance. C'est la quatrième condamnation de la France par la CEDH en à peine un mois et la seconde qui concerne la violation du droit d'asile et le mauvais traitement des exilé·e·s. Le 25 juin la CEDH avait en effet condamné l'État français pour la rétention et l'expulsion expéditive vers les Comores de deux enfants de 3 et 5 ans vers Mayotte. La France devra payer 25 000 euros aux deux enfants et à leur père<sup>3</sup>. Dans cette affaire, la CEDH a relevé pas moins de sept violations de la Convention européenne des droits de l'Homme.

- **France 3 région**, le 8 juillet 2020, [Aide aux migrants : la relaxe de la militante d'Amnesty International Martine Landry est confirmée](#)

A la veille de l'audience devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence de Martine Landry – accusée d'avoir en 2017 « facilité l'entrée » sur le territoire français de deux adolescents guinéens –, le parquet général a annoncé abandonner les poursuites, provoquant la relaxe de cette militante d'Amnesty internationale et de l'Anafé. Alors qu'ils venaient d'être refoulés en France par l'Italie, M. Landry a accompagné à pied deux mineurs guinéens entre le panneau « France » et le poste frontière français de Menton un « délit de solidarité » passible de cinq ans de prison et 30.000 euros d'amende<sup>4</sup>. Le 13 juillet 2018, le tribunal correctionnel de Nice avait relaxé la militante en première instance, mais le parquet a fait appel, pour se désister finalement. En Europe, il est désormais fréquent de voir des militant·e·s et ONG poursuivis par la justice pour avoir agi en solidarité avec des exilé·e·s<sup>5</sup>. Cette criminalisation généralisée des actes de solidarité envers les personnes en détresse et cet acharnement judiciaire envers les

---

<sup>3</sup>France Info, le 25 juin 2020, La Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de condamner l'État français pour avoir renvoyé deux enfants de Mayotte vers les Comores. Explications.

<sup>4</sup> Au titre de l'article L622-1 du Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda)

<sup>5</sup>Migreurop, le 1<sup>er</sup> Septembre 2007, Procès d'Agriente : non au délit de solidarité

défenseur.se.s des droits sont particulièrement alarmants pour la sécurité et la protection des personnes migrantes et de leurs soutiens, et pour la société toute entière lorsqu'ils visent à dissuader tout élan de solidarité .

## Grèce

- **Ouest France**, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, [Grèce. Une barrière flottante bientôt installée pour bloquer les arrivées de migrants](#)

Annoncées par le gouvernement grec depuis son arrivée au pouvoir en juillet 2019, les barrières flottantes en Mer Égée longues de 3km et hautes de plus d'un mètre ont été livrées à la Grèce. Les autorités souhaitent installer ces barrières au large de Lesbos afin d'empêcher les embarcations d'exilé.e.s d'entrer sur leur territoire. La situation indignes les ONG et militant.e.s de défense des droits humains. La mise en place de cette barrière symbolise en effet le choix de la Grèce de mettre en danger les exilé.e.s plutôt que de les accueillir sur son territoire, en violation du droit international et européen. Cette barrière suscite d'innombrables questionnements concernant le sauvetage des personnes en danger sur des embarcations de fortune se trouvant en Mer Égée.

- **Ouest France**, le 2 juillet 2020, [Migrants. L'ONG Oxfam dénonce « maltraitance » et « exploitation » en Grèce](#)

Un rapport publié par les ONG Oxfam et le Greek Council for refugees, met en lumière la manière dont la Grèce a conçu son nouveau système d'asile afin d'exclure le maximum de personnes de la procédure et de faciliter les expulsions. Procédures expéditives, accès presque inexistant à une aide juridique, pourtant fondamentale pour faire appel d'une décision de rejet de la demande d'asile, restriction de l'accès aux services de santé, etc... Les ONG affirment que *« La nouvelle loi grecque est une attaque flagrante contre l'engagement humanitaire de l'Europe à protéger les personnes qui fuient les conflits et les persécutions. L'Union européenne est complice de ces abus, car depuis des années, elle utilise la Grèce comme terrain d'essai pour de nouvelles politiques migratoires »*. L'Oxfam et le Greek Council for refugees craignent que la Grèce ne serve de laboratoire à l'UE pour tester une nouvelle politique d'asile et migration afin de l'utiliser ensuite à l'échelle européenne.

- **Info Migrants**, le 6 juillet 2020, [Cinquième prolongation du confinement des camps de migrants en Grèce](#)

Pour la cinquième fois depuis mars, la Grèce a prolongé le confinement des camps d'exilé.e.s, cette fois jusqu'au 19 juillet, suite à l'épidémie de Covid-19. Pourtant le reste du pays n'est plus confiné depuis deux mois. Seuls des groupes de moins de dix personnes ont l'autorisation de sortir du camp entre 7h et 21h avec une limite de 150 personnes par heure. A l'intérieur des camps les conditions continuent de se détériorer, la distanciation sociale est impossible et les conditions d'hygiène sont désastreuses. Il est inutile de préciser que ces mesures n'ont pas pour vocation de protéger la santé des exilé.e.s, personne n'étant testé ou ayant la possibilité de s'isoler. De nombreuses ONG accusent le gouvernement de discrimination envers les exilé.e.s, ces mesures de confinement lui permettant de les contrôler et de limiter leurs déplacements.

## Hongrie

- **Info Migrants**, le 9 juillet 2020, [Hungarian court jails migrants for breaching border\[EN\]](#)

En Hongrie, quatre personnes migrantes ont été condamnées respectivement à un an de prison pour avoir fait tomber une barrière à la frontière, afin d'entrer dans le pays. Dans les images de vidéo-surveillance utilisées comme preuves par l'accusation, on aperçoit un groupe d'une cinquantaine de personnes arracher une barrière et entrer en Hongrie, avant que les forces de l'ordre hongroises fassent usage de tirs de sommation pour les faire fuir. A nouveau ce sont les exilé·e· qui sont criminalisé·e·s face aux violences perpétrées par les forces de l'ordre locales.

## Italie

- **DW**, le 9 juillet 2020, [Italy prohibits German migrant rescue ship Sea-Watch 3 from leaving harbor](#)

Le jeudi 9 juillet, les autorités italiennes ont annoncé l'immobilisation du navire de l'ONG allemande *Sea Watch 3* en raison d'« irrégularités de nature technique et opérationnelle ». Mi-juin, après le sauvetage de 209 personnes, le navire avait été placé en quarantaine dans la rade italienne avant de pouvoir entrer au port d'Empedocle où des garde-côtes ont inspecté le navire et estimé qu'il ne pouvait repartir. Ce n'est malheureusement pas la première fois que de telles opérations politiques déguisées en « obligations techniques » sont utilisées pour obliger les navires humanitaires à rester à quai. Alors que la société civile se mobilise pour mettre à flot des navires de secours et pallier le renoncement des autorités européennes en Méditerranée, les États de l'Union ne cessent d'entraver les actions de sauvetage de ces navires.

- **Info Migrants**, le 14 juillet 2020, [Italie : manifestations et colère en Calabre où sont logés des migrants atteints du coronavirus](#)

Dans la ville calabraise d'Amantea, un groupe d'habitant·e·s soutenu·e·s par le gouverneur de la région a organisé une manifestation contre la présence de 13 exilé·e·s placé·e·s en quarantaine dans un appartement de la ville après avoir été testé·e·s positivement au Covid-19. Les manifestant·e·s ont réclamé que les exilé·e·s soient placé·e·s en quarantaine sur des ferrys au large de la côte Italienne. La police surveille nuit et jour le bâtiment dans lequel les exilé·e·s sont enfermé·e·s pour s'assurer qu'ils et elles n'en sortent pas, et l'armée a été envoyée sur place pour « maintenir le calme »...

## Macédoine du Nord

- **Info Migrants**, le 9 juillet 2020, [Macédoine du Nord : huit migrants blessés dans un accident de la route](#)
- **The New York Times**, le 13 juillet 2020, [North Macedonia Reports Third Migrant Car Accident in Week\[EN\]](#)

Huit exilé·e·s ont été blessés dans un accident de la route en Macédoine du Nord près de la frontière avec la Grèce. 32 exilé·e·s étaient à l'arrière d'une camionnette lorsque l'accident a

eu lieu, huit d'entre elles et eux ont été transporté·e·s à l'hôpital et deux personnes sont gravement blessées. Dans la semaine du 6 au 12 juillet pas moins de trois accidents de la route ont blessé des exilé·e·s. Ainsi le 12 juillet, 11 exilé·e·s ont été transporté·e·s à l'hôpital dans un état grave suite à la collision entre la voiture dans laquelle ils et elles étaient entassé·e·s et un camion. Ces incidents sont de nouveau le témoignage des conséquences tragiques de l'entrave au droit à la mobilité en Europe qui pousse les exilé·e·s à se mettre en danger pour continuer leur parcours.

## Malte

- **Info Migrants**, le 2 juillet 2020, [Malte : de plus en plus de migrants à la rue après avoir été expulsés de leur centre d'hébergement](#)

A Malte, les exilé·e·s présent·e·s dans les centres d'hébergement se font expulser et se retrouvent à la rue. Certain·e·s d'entre elles et eux sont toujours dans l'attente de l'instruction de leurs dossiers, d'autres affirment faire l'objet d'une procédure de transfert vers un autre pays européen (au gré des accords de répartition entre les pays européens, établis au fur et à mesure des débarquements en Méditerranée). Pourtant, selon la législation maltaise, les demandeurs et demandeuses d'asile ont droit à une place en centre d'hébergement pendant au moins un an, afin de leur permettre de trouver un emploi et de subvenir à leurs besoins. En réalité, dans ce pays les exilé·e·s sont discriminé·e·s et peinent à trouver un emploi. Ils et elles se retrouvent exploité·e·s dans des emplois non déclarés et sous-payés. De nombreux marchands de sommeil profitent de ces personnes qui se retrouvent à la rue pour leur proposer des lieux insalubres dans lesquels s'entassent des centaines d'exilé·e·s. pour une centaine d'euros. Bien que la législation maltaise pénalise le fait de dormir dans la rue, de plus en plus d'exilé·e·s s'y retrouvent forcé·e·s.

## Méditerranée centrale

- **Le Monde**, le 3 juillet 2020, [Le navire humanitaire « Ocean-Viking » se déclare en état d'urgence, avec 180 migrants à bord](#)
- **Le Monde**, le 7 juillet 2020, [Les 180 migrants secourus en mer par l'« Ocean-Viking » débarqués en Sicile](#)

Le 28 juin le navire de sauvetage humanitaire *Ocean Viking* de l'ONG SOS Méditerranée a procédé au sauvetage de 180 personnes en détresse en Méditerranée centrale. Pendant huit jours le navire a formulé de multiples demandes aux autorités maltaises et italiennes afin qu'elles lui attribuent un port de débarquement. Sur le navire l'attente était interminable et la situation a entraîné une rapide détérioration de l'état de santé psychologique de certain·e·s exilé·e·s, donnant lieu à des tentatives de suicides, des bagarres et des menaces physiques. A l'issue du cinquième jour en mer, après que deux personnes se sont jetées à l'eau, l'équipage, ne pouvant plus assurer la sécurité des 180 rescapé·e·s, s'est déclaré en « état d'urgence ». Après neuf jours, le navire a finalement reçu l'autorisation de débarquer au port d'Empedocle

(Sicile). Cependant, les exilé·e·s n'ont pas posé les pieds sur la terre ferme... Ils et elles ont été transféré·e·s du navire humanitaire vers un ferry pour y effectuer une quarantaine de 14 jours.

- **Info Migrants**, le 3 juillet 2020, [Méditerranée : "Avec les avions humanitaires SeaBird et Moonbird, nous avons repéré 20 000 migrants en détresse en mer"](#)

En coopération avec la fondation de pilote HPI, l'ONG allemande Sea Watch survole la zone de détresse au large de la Libye - lieu de départ de centaines d'embarcations d'exilé·e·s tentant de rejoindre les côtes européennes. L'ONG qui disposait déjà d'un avion (le Moonbird) compte désormais avec un second (le Seabird), ce qui lui permet d'être deux fois plus présente sur cette zone. Constatant que les autorités étatiques en charge de surveiller les espaces maritimes et de détecter les embarcations en difficulté ne le faisaient que très peu, l'ONG a affrété ces avions pour pallier ce manque. Grâce à ces opérations aériennes, l'ONG a accompli environ 290 missions depuis 2017 et estime avoir repéré environ 20 000 personnes en détresse. Lorsqu'une embarcation en détresse est aperçue l'ONG contacte les autorités étatiques responsables du sauvetage qui sont très peu réactives (quand elles ne refusent pas de traiter avec les ONG). L'ONG explique être obligée de prévenir elle-même les navires humanitaires et les navires commerciaux les plus proches afin que les personnes en détresse puissent être secourues. Ces dernières années, la société civile ne cesse de mettre en place des opérations de plus en plus poussées en Méditerranée (plateforme d'appel d'urgence, navire de sauvetage, avion reconnaissance...) afin de pallier le manque d'action des autorités étatiques européennes, pourtant dans l'obligation de secourir les personnes en détresse en vertu du droit international.

- **Al Jazeera**, le 6 juillet 2020, [Italy, Malta reject 52 migrants stranded on animal cargo ship](#)

Le 5 juillet un navire commercial libanais a procédé au sauvetage de 53 exilé·e·s en Méditerranée. Lorsque le navire a demandé à Malte un port où débarquer, les autorités l'ont renvoyé vers l'Italie ; les autorités italiennes ont elle aussi refusé de lui ouvrir un port, le renvoyant vers Malte... Faute de se voir attribuer un port de débarquement alors que la météo devenait hostile, le capitaine a expliqué avoir été obligé d'installer ces hommes, femmes et enfants dans les cages à bétails insalubres du navire. L'homme a alerté Malte sur le fait qu'il manquait de nourriture et d'eau pour les rescapé·e·s, sans obtenir de réponse. Le 8 juillet, après la mobilisation de plusieurs ONG pour obliger Malte à laisser le navire entrer dans son port, les autorités maltaises ont finalement accepté le débarquement de ces personnes.